

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 13 février 2015
(convocation du 6 février 2015)

Aujourd'hui Vendredi Treize Février Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUEH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. TURNERIE Serge
M. DAVID Alain à Mme ZAMBON Josiane
Mme MELLIER Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à Mme TERRAZA Brigitte
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHAIRES Pierre jusqu'à 10 h 00
M. DAVID Yohan à Mme FRONZES Magali
Mme DELATTRE Nathalie à M. CAZABONNE Didier
Mme DESSERTINE Laurence à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 10 h 50

Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme PIAZZA Arielle à M. DELAUX Stéphan
M. POIGNONEC Michel à Mme LEMAIRE Anne-Marie
M. SILVESTRE Alain à M. ROBERT Fabien
Mme THIEBAULT Gladys à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. COLOMBIER Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

MIN de Bordeaux-Brienne - Exercice 2015 - Budget Primitif - Communication

Monsieur COLES présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le budget prévisionnel de la régie du marché d'intérêt national (MIN) pour l'exercice 2015, a été établi en fonction, notamment, des éléments développés au titre du débat d'orientation budgétaire annuel lors du conseil d'administration du MIN du 26 novembre 2014, prenant en compte le contexte économique général ainsi que les spécificités attachées au marché de Brienne.

Le budget prévisionnel ainsi présenté, joint en annexe, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 5.809.100 €, se répartit comme suit :

Section exploitation	3.954.200 €
Section investissement	1.854.900 €

Il est en hausse de 1 093 950 € par rapport à l'exercice précédent (dont 693 000 € de dépenses et recettes liées aux travaux et indemnisation d'assurances suite à l'incendie survenu en octobre 2013 et un surcoût de 205 000 € de charges supplémentaires pour le traitement des déchets).

La répartition des produits pour l'exercice 2015 figure en annexe du document, ainsi que l'évolution globale des charges et produits depuis 2007.

Section fonctionnement

Le budget vise à tenir compte de tous les éléments prévisibles de l'exercice à venir.

C'est pourquoi dans un souci de limiter la sollicitation des entreprises concessionnaires et des clients, l'augmentation des tarifs et redevances sera limitée à 0,5 %, soit quasiment le taux d'inflation (0,3 %).

En revanche, comme il en avait été débattu lors du débat d'orientation budgétaire, l'exercice sera fortement impacté par une augmentation des charges liées au traitement des déchets.

En effet depuis l'arrêt, le 1^{er} avril 2014, de cette prestation par la Communauté urbaine devenue Bordeaux Métropole et de la nécessité d'attribuer, à ce titre, un marché avec un prestataire privé, son coût est passé de 85.000 € à 290.000 €. Une telle augmentation ne peut pas être répercutée en totalité sur un seul exercice. C'est pourquoi il a été prévu une augmentation des charges de 18 à 20 %, soit 2%, pour l'exercice 2015. Cette décision devra, dans le même temps, s'accompagner d'un effort de tri des déchets de tous les usagers du MIN ainsi que de l'établissement pour diminuer cette charge. Un bilan sera effectué en fin d'exercice sur ce poste de dépenses.

Les évolutions des coûts énergétiques et des services connues à ce jour sont également prises en compte dans ce document.

Les charges et les produits, d'un montant équivalent, liés au sinistre incendie du 31 octobre 2013 sont également intégrés dans la section fonctionnement.

Le budget primitif présenté intègre les redevances liées aux concessionnaires récemment accueillis comme Promocash et à ceux qui le seront courant 2015 et dont l'arrivée est programmée (secteur volaillers).

Trois nouveaux abonnements sont prévus pour la tarification des droits d'accès (1 mois/3 mois/6 mois) pour favoriser ce mode d'accès et fidéliser les clients.

Section investissement

De même, l'augmentation des dépenses d'investissement liée à divers travaux d'aménagements et d'adaptations des locaux est prise en compte, ce qui nécessite afin de garantir l'équilibre de la section l'affectation anticipée du solde d'investissement reporté de l'exercice 2014 en recette complémentaire, tel que le prévoit la méthode comptable M4 appliquée par l'établissement.

Les comptes de la régie ne comportent aucune dette, ni emprunt en cours.

Les mouvements de l'exercice budgétaire de l'exercice en dépenses et recettes, sont mentionnés au tableau ci-dessous :

	Mouvements d'ordres		Mouvements réels		Totaux	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENTS	153 000	1 851 400	1 701 900	3 500	1 854 900	1 854 900
EXPLOITATION	1 089 000	153 000	2 865 200	3 801 200	3 954 200	3 954 200
TOTAUX	1 242 000	2 004 400	4 567 100	3 804 700	5 809 100	5 809 100

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-2,

VU la réglementation relative aux marchés d'intérêt national,

VU le statut de la régie du MIN de Bordeaux-Brienne, dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière,

VU la convention de gestion signée entre la régie et La Cub le 21 mars 2011,

VU la délibération du conseil d'administration du MIN du 18 décembre 2014.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le budget de la régie du MIN de Bordeaux Brienne doit être communiqué au Conseil métropolitain,

DECIDE

Article unique : le budget primitif de la régie du MIN pour l'exercice 2015 est présenté en communication au Conseil de Bordeaux Métropole. Il s'équilibre en charges et en produits à 5 809 100 €.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 13 février 2015,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Conseiller délégué,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 FÉVRIER 2015**

PUBLIÉ LE : 19 FÉVRIER 2015

M. MAX COLES